



ENREGISTREMENT
DU DOSSIER

CONSTITUTION
DU DOSSIER

Direction de
L'Urbanisme
Service du Permis
de Construire et du
Paysage de la Rue
Bureau Accueil et
Service à l'Usager

FICHE BASU N°3

DECLARATION PREALABLE

Pour un changement de destination Sans modification des structures porteuses ou de la façade*

**Sinon necessite de déposer un permis de construire*

⇒ **Dépôt en ligne sur paris.fr grâce au téléservice Demat ADS** (après création d'un compte en ligne) **NOUVEAU !**

ou

⇒ **Dépôt au Bureau accueil et service à l'utilisateur (BASU)**

Seuls 2 exemplaires papier sont demandés

Prise de rdv sur paris.fr, ou envoi par voie postale (courrier recommandé)

adresse : 6 promenade Claude Levi Strauss - PARIS 13^{ème} arrondissement

Métro : Bibliothèque François Mitterrand - Ligne 14 et RER C - Bus 62, 64, 89, 325 et Vélïb - Accessibilité PMR

DANS TOUS LES CAS (dépôt en ligne ou dépôt papier) :

- **DP1** : Plan de situation du terrain (plan de l'arrondissement concerné)
- **DP2** : Plan de masse (indiquer l'échelle) du projet avec le terrain environnant et ses éventuels aménagements (le plan parcellaire est téléchargeable sur paris.fr)
- **DP3** : Plan en coupe passant sur les vues principales et faisant apparaître la distance entre les fenêtres et le mur ou la façade opposée
- Plan(s) des niveaux concernés (avant et après) faisant apparaître les pièces principales (séjour, chambre)
- **DP7** : Photographies des façades en repérant les fenêtres du local concerné
- **DP11** : Notice ou descriptif détaillé des travaux

EN CAS DE DEPÔT PAPIER AU BASU :

- **FORMULAIRE Cerfa DE DÉCLARATION PRÉALABLE** (téléchargeable sur www.service-public.fr)

Tous les cadres suivants doivent être remplis :

- cadre 1
- cadre 2 (il est conseillé de remplir la dernière partie concernant le courrier électronique)
- cadre 3.1
- cadre 5 (sauf le cadre 5.4 qui n'est pas à remplir)
- cadre 8
- Fiche complémentaire page 9 : à remplir uniquement si plusieurs parcelles cadastrales sont concernées

Partie portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions :

- Page 13/ cadre 1 (mettre « 0 » si aucune surface créée)
- Page 15/cadre 5

Ne retirer aucune page du Cerfa/ Signature originale pour chaque exemplaire

FICHE BASU N°3

INFORMATIONS

En cas de suppression de surfaces d'habitation il convient de déposer également une demande de changement d'usage à la Direction du Logement et de l'Habitat - Bureau de la Protection des Locaux d'Habitation (BPLH) - 103, Avenue de France - 75013 PARIS (par voie postale ou sur place uniquement sur rendez-vous, les mardis et jeudis matin)

ERP : concernant les établissements recevant du public il convient de s'assurer du respect de la réglementation auprès de la Préfecture de Police 12-14 quai de Gesvres / 4e art - renseignements disponibles sur le site <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>

Délais : dans le mois suivant le dépôt, un courrier vous informera des éventuelles pièces manquantes, du délai d'instruction, de l'instructeur du dossier et de ses coordonnées. Le délai d'instruction commencera à courir lorsque le dossier sera complet.

EXEMPLES

EXEMPLE DE REMPLISSAGE DU TABLEAU DE SURFACES DU CERFA

5.3 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2014).

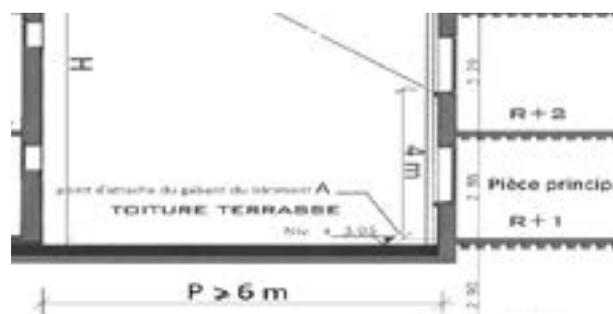
surfaces de plancher au sol

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface utile* (B)	Surface créée par changement de destination* (C)	Surface supprimée* (D)	Surface existante ou changement de destination* (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation			50			50
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce	150				50	100
Artisanat*						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	150		50		50	150

LISTE DES DESTINATIONS DES LOCAUX DU PLU

Habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, entrepôt, CINASPIC (constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif)

EXEMPLE DE COUPE SUR LOCAL PROJÉTÉ



Direction de
L'Urbanisme
Service du Permis
de Construire et du
Paysage de la Rue
Bureau Accueil et
Service à l'Usager